



Baromètre FRANCE NUM 2024

La quatrième édition du baromètre vient d'être publiée par la Direction générale des Entreprises.

Le Baromètre France Num, relatif à la transformation numérique des TPE et PME, mesure chaque année la façon dont les TPE et PME françaises perçoivent les enjeux de la transformation numérique et mettent en place des solutions numériques pour favoriser leur développement et leur compétitivité.

Cette étude a été confiée par la Direction générale des Entreprises/France Num au Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) et au Centre Relations Clients qui ont interrogé pour son compte 10 125 entreprises dont 6 425 TPE.

Les TPE PME sont convaincues par le numérique et s'appuient à la fois sur des compétences internes et externes

Près des quatre cinquièmes des dirigeants de TPE PME (79 %) estiment que le numérique représente un bénéfice réel pour leur entreprise. Cette proportion est comparable aux années précédentes. Cette perception atteint 85 % pour les seules PME (10 à 249 salariés).

Ces dirigeants voient le numérique comme un outil précieux pour augmenter leur chiffre d'affaires, optimiser leur fonctionnement et améliorer leur rentabilité :

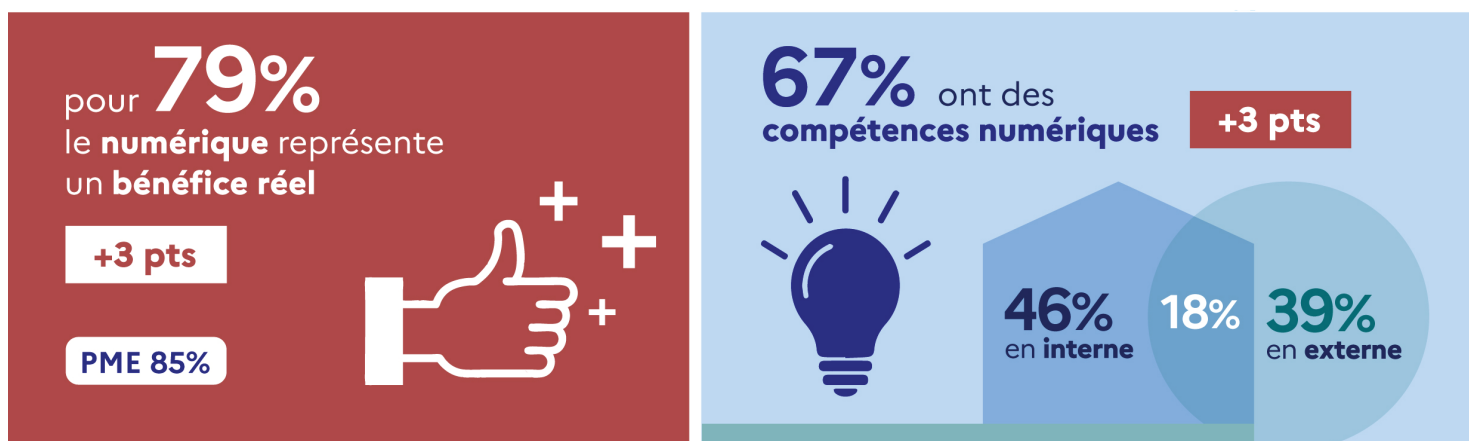
77 % des dirigeants sondés **considèrent que le numérique facilite la communication avec les clients**, contre 74 % en 2023 ;

42 % considèrent que le numérique permet de gagner de l'argent, contre 39 % en 2023 ;

82 % des entreprises **déclarent que le numérique facilite l'externalisation** de certaines fonctions (comptabilité, paye, communication).

Pour mener leurs projets numériques, les TPE PME s'appuient sur une combinaison de compétences internes (détenues pour 46 % des entreprises) **et externes** (prestataires, pour 39 % des entreprises). Le cumul de ces 2 approches permet à **plus de deux tiers des TPE PME (67 %, en hausse de 3 points)** de déclarer qu'elles **disposent de compétences numériques**.

Plus d'une entreprise sur deux (56 %) obtient désormais au moins 5 % de ses clients en ligne. Ce chiffre est en hausse de cinq points par rapport à 2023, et de treize points par rapport à 2022.



Elles s'appuient plus sur les réseaux sociaux et les annuaires pour être visibles en ligne

85 % des entreprises interrogées **disposent d'au moins une solution de visibilité en ligne** (taux comparable aux années précédentes) :

65 % possèdent un site internet présentant l'activité de l'entreprise (- 2 points), ce taux étant en fait croissant en fonction de la taille de l'entreprise ;

Suite page 2

65 % possèdent au moins un compte sur un réseau social (+ 4 points) et 36 % de l'ensemble des entreprises les utilisent au moins une fois par semaine ;

60 % (+ 5 points) se référencent sur internet via des solutions gratuites (annuaires...).



85% ont au moins une solution de visibilité en ligne

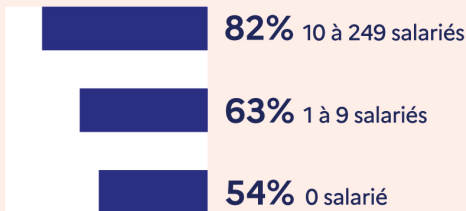
+ 1 pt

65% un site internet présentant l'activité **-2 pts**



65% un compte sur les réseaux sociaux **+4 pts**

60% un référencement gratuit sur internet **+5 pts**



36% sont actives sur les réseaux sociaux *

-1 pt

*Au moins une fois par semaine



56% ont au moins **5%** de leurs clients qui proviennent d'internet

+5 pts

Abandon de loyers : ça peut coûter cher au dirigeant

Constitue un acte de gestion anormal, l'acte par lequel une entreprise s'appauvrit à des fins étrangères à son intérêt. Les abandons de créances accordés à un tiers sont généralement considérés comme tels, sauf si la société démontre qu'elle y trouve une contrepartie ou un intérêt.

L'histoire : la société donnait en location un terrain à son dirigeant afin qu'il l'exploite pour son activité individuelle de camping. Elle lui avait consenti des abandons de loyers, assortis d'une clause de retour à meilleure fortune. L'administration avait remis en cause la déduction de ces abandons de créances au motif qu'ils ne relevaient pas d'une gestion commerciale normale.



Pour justifier de son intérêt à consentir de tels abandons, la société faisait valoir que :

- ➔ son dirigeant et unique client faisait face à des difficultés financières, à la suite de sa condamnation à rembourser des sommes élevées à ses créanciers ;
- ➔ il lui était plus profitable de poursuivre l'exploitation malgré la renonciation aux loyers et, ainsi maintenir la valeur du foncier, plutôt que de supporter les charges inhérentes au changement de locataire et à la résiliation du bail.

Ces arguments ont été rejetés, en effet :

- ➔ il n'était pas établi que le paiement des loyers considérés aurait conduit à la cessation d'activité du dirigeant : d'une part, il avait signé un accord avec ses créanciers pour régler sa dette de façon échelonnée, d'autre part il avait fait obstacle à la saisie de ses recettes en ouvrant un compte bancaire au nom de la société ;
- ➔ de plus, l'éventualité d'être confronté à la recherche d'un locataire ne justifiait pas que la société se soit privée de 3 années de recettes, alors qu'elle présentait des résultats déficitaires ;
- ➔ en outre, les conditions d'activation de la clause de retour à meilleure fortune, à savoir la réalisation par l'exploitant du camping de bénéfices nets comptables cumulés d'un montant équivalent aux abandons de créance consentis, n'étaient toujours pas remplies à l'issue de cette période.

La décision : le caractère anormal des abandons de créances a finalement été retenu.

Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2023-362-0001
du 28 décembre 2023

s e i d o
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

**ETABLISSEMENTS BES ET FILS
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 9 120 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 6 ROUTE DE VIVES,
66490 SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS
634 200 737 R.C.S PERPIGNAN**

Suivant décision de l'associé unique en date du 31/03/2024, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de la société ACE GILLS ROBERT Commissaire aux Comptes titulaire et de la Société HORIZON'S Commissaire aux Comptes Suppléant, qui sont arrivés à expiration, en effet il a été constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats.

Mention sera faite au RCS de PERPIGNAN

Pour avis, le Président.

s e i d o
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

**AU BON ACCUEIL
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 2 176 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 45 RUE JOLIOT CURIE
66650 BANYULS-SUR-MER
789 280 047 RCS PERPIGNAN**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28.06.2024 réunie à 10H, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28.06.2024.

M. Julien ROUSSEIL demeurant à BANYULS-SUR-MER (66650), 13 Lotissement Méditerranée, a été nommé liquidateur. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à BANYULS-SUR-MER (66650), 45 Rue Joliot Curie, siège de liquidation. Les actes et pièces relatifs à la liquidation, seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de PERPIGNAN.

Pour avis, Le Liquidateur.

s e i d o
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

**AU BON ACCUEIL
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
SOCIÉTÉ EN ÉTAT DE
LIQUIDATION AMIABLE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 45 RUE JOLIOT CURIE
66650 BANYULS-SUR-MER
789 280 047 RCS PERPIGNAN**

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 28.06.2024 réunie à 11H, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation et ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation pour le 28.06.2024. Le dépôt des actes, pièces et comptes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de PERPIGNAN.

Pour avis, le Liquidateur.

FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance consentie le 23/10/2023 entre la SASU BROGGI SERVICES – TAXI 66 PERPIGNAN représentée par M. BROGGI Davy, et la SAS TAXI FM 66, représentée par M. FARGEAT Mickael, concernant l'autorisation de stationnement taxi n°2 délivrée par la Mairie de SALEILLES a pris fin d'un commun accord le 20 Septembre 2024.

Pour avis.

Sur nos réseaux



Maison de l'artisan est à Maison de l'artisan.

Publié par Sabine Comin Panabieres

4 j · Perpignan ·

Retour en images sur notre formation photovoltaïque à la Maison de l'Artisan !

Un grand merci à tous les participants pour leur engagement lors de cette session enrichissante.

Nos artisans continuent de se former aux énergies renouvelables pour un avenir plus vert.

Découvrez en photos les moments forts de cette journée dédiée à l'énergie solaire et à l'expertise artisanale.

Ma... En voir plus



s e i d o
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

**CENTRE D'UROLOGIE – SCP DE CHIRURGIE
URINAIRE ET D'ANDROLOGIE
SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE
AU CAPITAL DE 82 322,47 €
SIÈGE SOCIAL :
AVENUE AMBROISE CROIZAT
SITE MÉDIPOLE
66330 CABESTANY
301 863 072 R.C.S. PERPIGNAN**

Par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/08/2024, il a été pris acte de la démission du cogérant Monsieur Zoran DE JONG, à compter du 31/08/2024.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN.

La Gérance.

ANNONCES LÉGALES

PUBLIEZ VOTRE ANNONCE

04 68 34 59 34

INFO BATIMENT

Devenir RGE pour les installations de Panneaux Solaires PHOTOVOLTAIQUES

3 OPTIONS de certifications en fonction du Métier du Professionnel :

- ➔ Qualipv 36 : pour les entreprises qui réalisent la partie électrique de tous types de systèmes photovoltaïques raccordés au réseau électrique d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA.
- ➔ Qualipv Bât : pour les entreprises qui réalisent l'intégration ET la partie en surimposition de tous types de systèmes photovoltaïques des panneaux dans le bâti toute puissance.
- ➔ Qualipv 500 : pour les entreprises qui réalisent la partie électrique de tous types de systèmes photovoltaïques raccordés au réseau électrique d'une puissance inférieure ou égale à 500 kVA.

Pour obtenir ces certifications, les professionnels doivent obligatoirement :

- 1 suivre une formation,
- 2 valider le Test d'évaluation pratique,
- 3 et réussir le QCM en fin de formation.

C'est pourquoi la CAPEB organise pour vous ces formations obligatoires à PERPIGNAN - Maison de l'Artisan.

Générateur Photovoltaïque raccordé au Réseau Haute Puissance pour le QUALIPV500
28-29-30-31 JANVIER 2025

Générateur Photovoltaïque raccordé au Réseau – Module Elec pour le QUALIPV 36
4-5-6 MARS 2025

Générateur Photovoltaïque intégration au Bâti pour le QUALIPV BAT
20-21-22-23 MAI 2025

Pour toute demande d'informations et préinscription, contactez la CAPEB66

Isabelle KRAPEZ au 04 68 08 19 00 ou par mail : isabelle.krapez@upa66.fr

Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Ambulanciers :

- ➔ Recyclage AFGSU2 : 27 Septembre

- Taxis :

- ➔ Formation Continue : 10-11 Décembre 2024
- ➔ Formation Continue : 14-15 Janvier 2025 **NOUVELLE DATE !**
- ➔ Formation Continue : 11-12 Février 2025 **NOUVELLE DATE !**
- ➔ Capacité Professionnelle Conducteur Taxi «initiale» : 07 au 25 Octobre 2024

- Esthétique :

- ➔ Stage Indien 3 en 1, un rituel de bien être « exotique » : Abhyanga pour le corps, Mukabhyanga pour le visage et le Pedabhyanga pour les pieds au bol Kansu : 13-14 Octobre 2024 animé par Catherine Lair

- Bâtiment :

- ➔ Manipulation fluides frigorigènes : 23 au 27 Septembre
- ➔ QUALIBOIS AIR : 24 au 26 Septembre 2024
- ➔ Réglementation GAZ : 01-02 Octobre 2024

Petites Annonces

DIVERS

➔ Vds RENAULT TWINGO 2 Phase 1 – 1,2 lev 16 v – Année 2009. 84050 Kms. Idéal jeune conducteur. CT OK – 2 pneus avant neufs. Plaquettes avant neuves. Vidange OK Clim – vitres électriques. PRIX : 4600 €. Tél. 06 49 79 71 70

EMPLOI / STAGE

➔ JH 20 ans recherche maître apprentissage pour CAP METALLIER. Très sérieux et très motivé. CV et lettre de motivation disponibles à la CAPEB 66 : cecile.bellemain@capeb66.fr

Contact : Allan Chiffre : 06 22 12 58 87

➔ Homme 36 ans en reconversion, cherche stage en alternance monteur, dépanneur frigoriste de fin août 2024 à avril 2025. Sérieux, fiable et dynamique. Tél 06.84.49.90.89

➔ Pour reconversion professionnelle, personne recherche stage d'observation non rémunéré en BIJOUTERIE. Très bonne présentation, sérieuse et motivée. Contacter : 06 58 64 39 25

VENTE / LOCATION

➔ Suite départ a la retraite, vente en l'état :

BETONNIERE AT 350 ORANGE
Marque : ALTRAD
Moteur thermique marque HONDA tractable très bon état
ECHAFAUDAGE ROULANT EN ALUMINIUM SECURISE
Marque: EQUIP ' WURTH
LONGUEUR = 2,95 m par plateau (6 plateaux)
HAUTEUR = 13,40 m
Contact : 06 74 39 01 75

➔ Artisan vend, suite à départ retraite, parcelle de 1149 m2 avec hangar/bureau/sanitaire de 138 m2 au RDC, habitation T5 au-dessus même superficie et 450 m2 restant de terrain constructible et divisible
Climatisation réversible. 1 portail pour le hangar et 1 portail pour le jardin. DPE en cours. Hangar aménagé avec outillages de plombier/chauffagiste et autres divers, dans une zone artisanale et pavillonnaire. prix de vente : 330 000 € téléphone 04 68 53 38 24. Port: 06 10 71 82 20

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0325G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 3^{ème} trimestre 2024

Tirage : 2000 exemplaires